



Le Service administratif du Syndicat a organisé le Conseil d'administration du 15/12/2020 à Piégon.

Ànnée particulière, événement peu ordinaire ! Tous les trois ans, le Syndicat général renouvelle ses membres. En effet, l'ODG Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages a procédé aux élections de ses délégués à l'assemblée générale dans un premier temps, à celle de ses administrateurs au Conseil d'administration ensuite pour enfin désigner son président lors du conseil du 15 décembre 2020.

Dès le mois d'avril 2020, en pleine période de confinement, près de 4000 courriers d'appel à candidature ont été envoyés aux déclarants de récolte 2019 (habilités pour l'activité production de raisins Côtes du Rhône ou Côtes du Rhône Villages). Le nombre de délégués à élire étant lié à celui des déclarants de récolte sur leur antenne locale (17 pour 171 communes), des listes syndicales ont été constituées après des réunions dans le vignoble et le matériel de vote envoyé entre fin juin et mi-juillet. Les dépouillements des votes se sont déroulés à

l'Institut rhodanien à Orange fin août, en présence de l'assistante de direction, Marion Michel, et d'au moins un professionnel, tel que le stipule le règlement intérieur. Ce sont donc 118 délégués qui ont été élus en plus des 119 présidents de caves coopératives et de syndicats locaux, membres de droit à l'AG de par leur statut.

Le processus de vote a été renouvelé pour les administrateurs sur le même système que les délégués entre octobre et novembre. 105 binômes (1 administrateur titulaire/1 suppléant) ont été élus.

Pour les Crus, pas d'élections mais des désignations, que ce soit pour les délégués comme pour les administrateurs.

Au total, le Syndicat compte donc 304 délégués et 105 administrateurs pour les Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'année qui s'est déroulé à Piégon, c'est par un vote à bulletin secret que Denis Guthmuller, jusqu'ici Secrétaire général du Syndicat, a succédé

à Philippe Pellaton en tant que nouveau président de l'ODG. Pour le reste de l'actualité statutaire, l'année 2020 n'a malheureusement pas permis d'organiser toutes les réunions mais les deux assemblées générales ont pu se dérouler en présentiel avant et après les périodes de

confinement ; seulement deux conseils d'administrations ont été convoqués dont le dernier de Philippe Pellaton en tant que président et celui qui a promu Denis Guthmuller. Les réunions de bureau, quant à elles, ont pu se tenir en format distanciel et présentiel.

LES PRESTATIONS DE SERVICE DU SYNDICAT EN 2020

Paie et Ressources humaines

En 2020, ce Service compte au total 34 adhérents, soit près de 2 400 bulletins de salaire édités. Également deux adhésions pour une prestation en Ressources humaines.

Gestion des identifications

Le Syndicat général a réalisé la gestion de l'identification des opérateurs de Crus des Côtes du Rhône (tous sauf Châteauneuf du Pape, Lirac, Rasteau, Tavel et Vacqueyras) et des AOC Grignan les Adhémar et Côtes du Vivarais.

Conseil juridique à la commercialisation

(Cf. le chapitre Service juridique p 14-15).

Contrôle interne au vignoble

Le Service technique a assuré le contrôle interne en prestations de service pour six Crus : Beaumes de Venise, Rasteau, Vinsobres, Cairanne, Crozes Hermitage et Hermitage.

Vente de capsules-congés

Le Syndicat a le statut d'organisme répartiteur de capsules-congés. À ce titre, il met en vente une large gamme (150 références) de capsules banalisées ou personnalisées. Son dépôt se situe au 40 chemin des Chênes Verts, à Lirac. En 2020, environ 2,2 millions de capsules ont été vendues. Pour tout contact, Tél. 06.86.75.78.85



Qualité

Une démarche pérenne

Organisme de défense et de gestion (ODG) des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, le Syndicat général est l'organisme professionnel de référence des vignerons.

Pour parfaire cette reconnaissance, le Syndicat a obtenu la certification ISO 9001 le 17 avril 2013 et depuis, il œuvre afin de garantir à ses adhérents un service toujours plus efficace et de qualité. C'est d'ailleurs ce qui ressort des enquêtes de satisfaction envoyées dans les divers services dédiés aux vignerons pour l'année 2020.

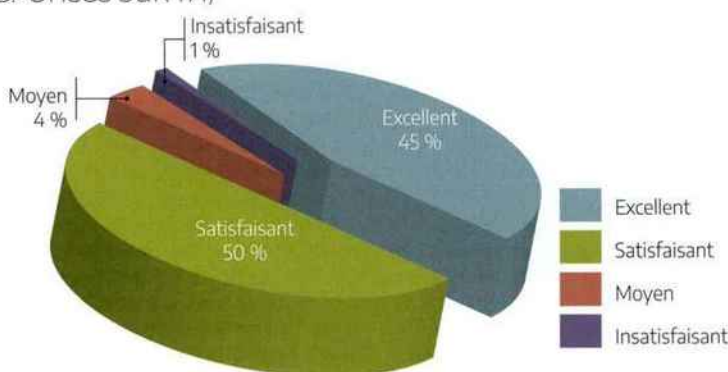
C'est notamment le cas du Service d'aide juridique à la commercialisation des vins, du Service Prestation Paie et RH ainsi que du Service des plans collectifs et de la restructuration du vignoble.

Aujourd'hui, et cela se confirme au travers du dernier audit de certification qui s'est déroulé les 18 et 19 mars 2021, le système de management de la qualité sert l'organisation et la dynamique du Syndicat. La boucle d'amélioration continue est bien présente au travers des nombreuses enquêtes réalisées et la satisfaction client est au cœur des préoccupations.

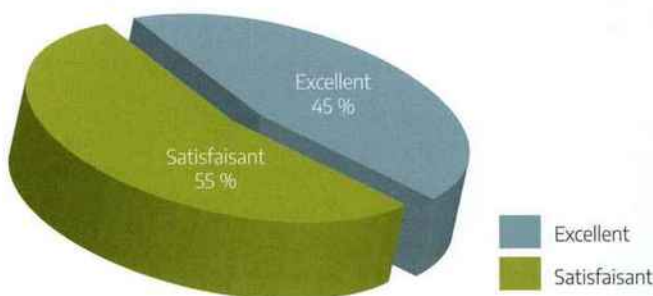
L'auditrice du Bureau Veritas a même relevé trois points forts pour conforter ses conclusions :

- le travail de cartographie effectué par Romain Lacroix, géomaticien ;
- la transparence de nos constats d'audit interne ;
- la gestion matérielle du Covid qui a été optimale et qui a permis à chaque Service de poursuivre son activité malgré le contexte sanitaire. ●

NIVEAU DE SATISFACTION DES PRESTATIONS DE CONSEILS À LA COMMERCIALISATION DES VINS EN 2020 (45 RÉPONSES SUR 171)



NIVEAU DE SATISFACTION DES PRESTATIONS POUR LES PLANS COLLECTIFS ET LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE (84 RÉPONSES SUR 332)



NIVEAU DE SATISFACTION DE NOS PRESTATIONS POUR LA PAIE ET LES RESSOURCES HUMAINES EN 2020 (20 RÉPONSES SUR 34)

